



MEDECIN COORDONNATEUR HAD H/F **Temps Plein et Temps Partiel** **HAD Pays des Quatre Vents à Carcassonne (11)**

Le médecin coordonnateur est le référent médical de l'établissement d'HAD et l'animateur médical de l'équipe salariée de l'établissement.
Il assure la bonne adéquation au domicile des soins et des traitements indiqués par le Médecin prescripteur et participe à l'optimisation des soins et des traitements par rapport aux exigences spécifiques de l'HAD dans le respect des décrets n° 92-1102 du 2/10/1992 - N° 95-1000 Du 6/09/1995 et circulaire Mai 2000 relative à l'HAD et annexe 1 de la circulaire N° 03/2006/506 du 1er décembre 2006.

Position dans l'organisation

- Rattachement hiérarchique : Directeur de l'établissement
- Rattachement fonctionnel : Toutes les fonctions en interne, la direction médicale

Statut

- FHP
- CADRE
- Convention collective avril 2002

Qualification

- Diplôme de médecin exigé

Expérience requise

- Expérience en douleur et/ou soins palliatifs, gériatrie
- Expérience et capacité de travail en équipe (HAD, CH, CHG/ Maison de santé / Réseau / Hôpital local ...)

Missions principales

1. ORGANISER LE FONCTIONNEMENT MEDICAL DE L'HAD
2. OEUVRER AU SEIN DE L'EQUIPE DE L'HAD
3. GARANTIR LA CREDIBILITE MEDICALE DE L'HAD
4. PARTICIPER AUX TRAVAUX DES INSTANCES LOCALES ET NATIONALES
5. PARTICIPER ET SOUTENIR LA DEMARCHE QUALITE ET GESTION DES RISQUES DE LA STRUCTURE D'HAD



Missions principales et activités

1. ORGANISER LE FONCTIONNEMENT MEDICAL DE L'HAD

- Emettre un avis médical pour toute admission et sortie d'un patient de la structure d'HAD et siège, à ce titre, à la commission d'admission tenue périodiquement,
- Elaborer le protocole de soins du patient pris en charge rédigé en collaboration avec le cadre de santé, et être garant de sa bonne exécution en concertation avec le médecin traitant. La mise à disposition des moyens matériels et humains nécessaires à la bonne mise en pratique de ce PPS est sous la responsabilité du Directeur d'Etablissement.
- Assurer un suivi de l'évolution de l'état des patients en lien avec les infirmier(ières) coordinateurs(trices),
- S'assurer de l'adéquation des traitements proposés en collaboration avec le médecin traitant et les médecins hospitaliers,
- Contribuer par l'échange d'informations entre l'HAD, les professionnels libéraux et hospitaliers à une prise en charge globale du patient,
- Réaliser la codification de la tarification à l'activité et contribuer à la pérennité économique de l'établissement par la tenue du dossier patient,
- S'assurer de récupérer l'intégralité des prescriptions conformes établies dans le cadre de la prise en charge du patient en HAD,
- Fournir des conseils en matière d'aide à la prescription auprès des prescripteurs et médecins traitants si besoin,
- Impulser la politique de la prise en charge médicamenteuse et veiller au respect des bonnes pratiques concernant le circuit du médicament. Etre responsable, en absence de pharmacien, de la dotation de médicaments pour besoins urgents.
- Prescrire notamment dans le cadre de l'urgence (renouvellement de traitements...) ou en lieu et place du médecin traitant (ou médecin désigné) si celui-ci n'est pas en mesure d'intervenir dans des délais compatibles avec l'état de santé du patient,
- Réaliser des visites à domicile dans le cadre de patient présentant des situations complexes, en cas de besoin,
- Participer à la continuité des soins en fonction des procédures en vigueur.

2. OEUVRER AU SEIN DE L'EQUIPE HAD

- Animer les réunions pluridisciplinaires en partenariat avec le cadre de santé ou le directeur,
- Faciliter et coordonner l'échange d'informations entre les différents intervenants de la structure d'HAD, soignants et personnels psycho sociaux,
- Participer à la formation de l'équipe soignante de l'HAD en lien avec le directeur d'établissement,
- Etudier et proposer les améliorations utiles aux dispositifs médicaux mis à disposition des patients et à leur fonctionnement,
- Transmettre annuellement au directeur son bilan d'activité (appels, réunions staff...),
- Etablir un bilan des motifs de refus de prise en charge en HAD qu'il tiendra à la disposition de la CME,
- Superviser un interne si existant



3. GARANTIR LA CREDIBILITE MEDICALE DE L'HAD

- Garantir la bonne adéquation des malades au périmètre de l'HAD en s'assurant du respect des critères d'admission et de maintien en HAD,
- Veiller au respect du projet médical défini et en cas de dysfonctionnement constaté, en informer le directeur,
- Conseiller, soutenir et former les médecins traitants,
- Assurer la pédagogie de l'HAD auprès de ses collègues praticiens hospitaliers,
- Participer au rayonnement de l'établissement par le biais de communication, organisation des portes ouvertes, participation aux réunions organisées par des réseaux, GHT, sociétés savantes ...
- S'engager à être formé selon le plan de formation validé par la Direction Médicale et élaboré selon la stratégie des HAD KORIAN,
- Assurer le suivi des objectifs médicaux de l'HAD, leur conformité au projet d'établissement,
- Assurer la rédaction des courriers de sortie dans le respect des délais prévus par la loi,
- Tenir le dossier médical partagé et informatisé du patient, garantir la transmission d'information dans le cadre de l'astreinte médicale (motif de prise en charge, antécédents, allergies, traitement en cours actualisé ainsi que tout autre élément nécessaire à la bonne prise en charge du patient).

4. PARTICIPER AUX TRAVAUX DES INSTANCES LOCALES ET NATIONALES

- Participer aux décisions stratégiques de la structure en intégrant le Comité de Direction de l'établissement conformément au périmètre défini dans son règlement intérieur,
- Amener l'HAD à élargir le périmètre de ses prises en charge,
- Participer aux réunions de la commission médicale d'établissement et aux instances consultatives obligatoires qui en émanent.

5. PARTICIPER ET SOUTENIR LA DEMARCHE QUALITE ET GESTION DES RISQUES DE LA STRUCTURE HAD

- Participer activement à la démarche de certification, par l'apport de son savoir dans les groupes de travail auxquels il est amené à participer.
- Réaliser des E.P.P. dans le cadre de ses fonctions.
- Participer à l'élaboration du programme des EPP dans le cadre de la certification (définition des thèmes, des méthodes, réunions de groupe de travail, évaluation, suivi). Les fonctions supports accompagnent les médecins.

Contact :
Béatrice FORSANS
Directrice HAD Pays des Quatre Vents
Beatrice.forsans@korian.fr
Tel : 04 68 72 83 25